



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LYON, LE 7 FÉVRIER 2024

Communiqué d'Éric Carpano : demande de dissolution des groupements d'ultra-droite

Après la vague d'interpellations intervenue hier parmi les mouvements identitaires et les condamnations prononcées contre plusieurs militants d'extrême droite par le tribunal correctionnel de Lyon pour violences avec arme à caractère raciste, je réitère ma demande, déjà formulée en avril 2023, de dissolution des groupements d'ultra-droite qui menacent gravement l'ordre républicain et la sécurité publique dans les universités.

Depuis 2021, l'université Jean Moulin Lyon 3 a engagé à de multiples reprises des poursuites disciplinaires contre des étudiants issus de ces mouvements parfois accompagnées d'arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux, et a effectué ces dernières années plusieurs signalements au procureur de la République et des alertes à la police pour des faits d'intrusion, ou des accusations d'intimidation et de menaces de violence.

Ces actes sont inacceptables et contraires aux valeurs républicaines et humanistes portées par l'université Jean Moulin Lyon 3.

L'université ne peut lutter seule contre de telles dérives et l'Etat doit prendre ses responsabilités.

Les groupuscules identitaires violents doivent être dissous par décret en conseil des ministres sur le fondement de l'article L. 212-1 du Code de la Sécurité intérieure, et une action ferme des pouvoirs publics et de la justice est plus que jamais nécessaire pour mettre enfin un terme à leurs agissements.

CONTACT PRESSE | www.univ-lyon3.fr

Université Jean Moulin Lyon 3 | **Stéphane NIVET**, Directeur de la communication | 04 78 78 71 50 – 06 34 64 27 71 | stephane.nivet@univ-lyon3.fr